



CES INFORMATIONS SE TROUVENT DANS UN CLASSEUR MIS A DISPOSTION DES ELEVES.

LES ENJEUX DE LA FORMATION

1. Pourquoi mieux apprendre à conduire ?

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

2. Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage numérique?

Il est, avec votre demande de permis de conduire (AIPC), le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
- les trente objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez.

Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.



3. Quel programme de formation ?

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger. Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite. Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

4. Conditions de passage

Passage de l'épreuve théorique

A partir de votre inscription à l'auto-école, il n'y a pas de délai pour vous présenter à l'épreuve théorique du code. Cependant, il faudra faire 5 fautes maximum pour être admis, ce qui demande de l'entraînement.

En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant chez un opérateur agréé. En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique, en fonction des places disponibles.

Inscription à l'examen de conduite

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum avec un moniteur.

Nous prenons en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite.

Passage de l'examen de conduite

Vous avez 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite.



Au-delà des 5 ans, votre code n'est plus valable.

Si vous échouez à l'examen de conduite, il vous faut patienter 48h minimum avant de pouvoir vous réinscrire à une prochaine session, en fonction des places disponibles.

Dans quel centre d'examen passer son permis ?

C'est sur le site « rendez-vous permis » et non au sein de l'auto-école que sera décidé dans quel centre et à quelle date vous devez passer votre épreuve pratique. Vous êtes prévenu personnellement du jour et du lieu de l'examen. Un enseignant de notre école vous accompagne le jour de l'épreuve et l'examen aura lieu avec le véhicule utilisé tout au long de la formation.

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser une manœuvre ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question en lien avec les premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.
- 1 Test de vue : l'examineur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau pour vérifier votre vue.
- 1 freinage de précision : la réalisation d'un freinage de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

5. Comment se déroule la formation

Une évaluation de départ : afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation. Celle-ci se fait en voiture.

Une formation théorique : Seul à la maison ou sur votre smartphone, seul en salle à l'auto-école ou en groupe accompagné d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Une fois prêt vous pourrez vous présenter à l'examen théorique dans l'un des organismes privés qui le propose.

Le candidat se rendra sur le lieu de l'examen théorique par ses propres moyens.

Une formation pratique dont le programme selon le programme de formation suivant le REMC. Une fois prêt vous serez accompagnés à l'examen de conduite.

6. La notation à l'examen pratique

Le candidat devra obtenir au moins 20 points sur 31 points, pour réussir son examen.

BIEN SUR IL Y A TOUJOURS DES ERREURS ÉLIMINATOIRES.

Cependant certains points sont très faciles à obtenir.

- Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord 0 – 1 ou 2 points,
- Les vérifications intérieures et extérieures 0 – 1 – 2 ou 3 points,
- Courtoisie au volant 1 points bonus
- La conduite économique et respectueuse de l'environnement 1 points bonus.

Ce qui fait déjà 7 points sur 20.

Seront notées aussi, l'analyse des situations, l'adaptation aux situations et la conduite autonome (suivre un itinéraire pendant quelques minutes ou se rendre à un endroit donné).

Chacun de ces éléments obtiendra 0 – 0,5 ou 1 point.

Il y aura aussi une manœuvre.

Ci-dessous la grille d'évaluation

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)



Date : 04/10/2019

L'expert(e) : 10011

Codes spécifiques :

Candidat

Nom : CHAPOUTIER

Prénom(s) : YOAN HUBERT

NEPH : 170638100478

Catégorie : B

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque			
	E	0	1	2	3				
Connaître et maîtriser son véhicule						Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome	
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord									
Effectuer des vérifications du véhicule									
Connaître et utiliser les commandes									
Appréhender la route									
Prendre l'information									
Adapter son allure aux circonstances									
Appliquer la réglementation									
Partager la route avec les autres usagers									
Communiquer avec les autres usagers									
Partager la chaussée							0,5		
Maintenir les espaces de sécurité						1		1	
Sous-totaux				0	2	24	1	0,5	1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement				+1					
Courtoisie				+1					
Total général				30,5					

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)
--------------	----------------------

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical